

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pully : Des comptes 2018 dans le rouge et des craintes pour l'avenir

La Ville de Pully présente des comptes 2018 déficitaires de près de CHF 2.0 mios. Le budget prévoyait une perte de CHF 693'600. Cette différence s'explique principalement par l'augmentation de la participation de la Ville à des collectivités publiques, ainsi qu'une baisse des recettes fiscales.

Avec des revenus de CHF 158'193'167.92 et des charges totales de CHF 160'156'911.63, la Ville de Pully présente des comptes 2018 déficitaires de CHF 1'963'743.71. Le budget 2018 prévoyait un déficit d'environ CHF 700'000.00. Les charges maîtrisables ont été inférieures aux prévisions du budget (-4.3%). Elles regroupent entre autres les dépenses liées au personnel communal (-1.0% par rapport au budget 2018), à l'achat de biens, services et marchandises (-5.5%), ainsi que les aides et subventions (-13.1%). Les charges non maîtrisables sont la cause principale de ces chiffres rouges. Globalement, elles sont en hausse de 2.6% par rapport au budget 2018, de 7.7% par rapport aux comptes 2017 et de 7.0% par rapport aux comptes de l'année 2016.

Des revenus en baisse et la participation à la péréquation continue de grimper

La part de Pully dans le décompte final 2017 de la péréquation cantonale est encore plus défavorable que ce que projetait le budget 2018. En effet, ce ne sont pas moins de CHF 600'00.00 qui sont venus s'ajouter à la facture finale.

Les revenus sont inférieurs de 0.5% aux prévisions du budget 2018. Les revenus totaux 2018 sont supérieurs de 3.5% par rapport à ceux de 2017 et de 4.1% par rapport à ceux de 2016.

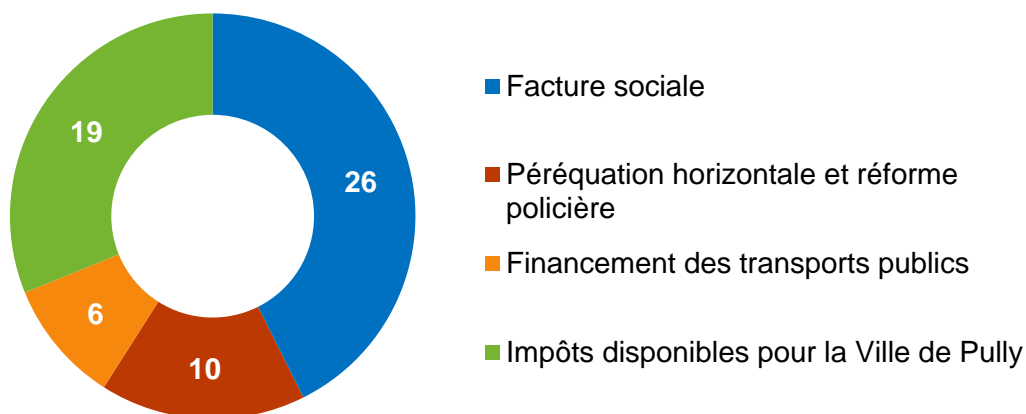
Les résultats de la clôture des comptes 2018 de la Ville de Pully sont donc les suivants :

- Total des charges CHF 160'156'911.63
- Total des revenus CHF 158'193'167.92
- **Excédent de charges (déficit) CHF 1'963'743.71**

Le résultat négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2018 engendre évidemment des préoccupations pour les années à venir. La dette communale a connu durant l'année 2018 une progression de CHF 5.0 mios pour se situer à CHF 95.0 mios au 31 décembre 2018. L'endettement par habitant est donc passé de CHF 4'946.70 à CHF 5'181.10. Quant aux recettes fiscales, elles devraient demeurer stables voire diminuer à cause de l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

Dans ce contexte, la Municipalité est persuadée qu'une nouvelle appréciation de la fiscalité ainsi que la vente de certains objets immobiliers ne comportant pas d'intérêt stratégique pourraient permettre de financer les investissements, sans pour autant que la dette consolidée n'atteigne des niveaux trop importants. Avec le taux d'imposition actuel, la répartition des points d'impôts est la suivante :

Répartition des 61 points d'impôts



Pully, le 28 juin 2019 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances – 021 721 31 46 – finances@pully.ch